



NOUVELLE CHARTE DE QUALITE TOURISTIQUE 2011 LA MOSELLE GOURMANDE

CRITERES OBLIGATOIRES DES MEMBRES

PROFESSIONNALISME

- Etre chef de cuisine diplômé et exploitant depuis au moins deux ans, soit en nom propre ou en qualité de dirigeant de société, un établissement de restauration gastronomique.
- Etre exploitant depuis au moins cinq ans en nom propre ou en qualité de dirigeant de société, en cas d'absence de diplôme de la restauration.
- Le cas échéant et peu importe la forme juridique de l'entreprise, l'exploitant pourra ne pas être chef de cuisine mais devra alors justifier de la présence en cuisine d'un chef salarié et diplômé.

En cas de changement de chef, l'établissement membre est tenu d'informer le comité technique de la Moselle Gourmande qui statuera sur le maintien du label.

NB : A titre exceptionnel, suivant le parcours professionnel du candidat et l'avis du comité technique quant à ses prestations, la durée d'exploitation peut être ramenée à un an.

EXIGENCES CULINAIRES

- Etre référencé dans au minimum un guide gastronomique national.
- Proposer au moins 3 vins de Moselle au livre de cave.
- Valoriser l'utilisation de produits locaux dans la carte des mets.
- Faire contrôler régulièrement l'établissement par un laboratoire agréé.

IMPLICATION DANS LE FONCTIONNEMENT DE LA CHARTE

- Participer obligatoirement aux actions de promotion communes proposées périodiquement avec Moselle Tourisme.
- Participer au minimum à l'une des réunions annuelles (ateliers promotion & qualité, réunion plénière).
- S'acquitter de la participation financière annuelle pour toute adhésion à la Moselle Gourmande.
- Porter la veste de chef Moselle Gourmande lors de toutes les opérations publiques et presse.

ACCUEIL TOURISTIQUE

- Mettre en évidence la plaque de la Moselle Gourmande sur la façade de l'établissement.
- Disposer d'un personnel bilingue (français et allemand).
- Disposer des traductions des plats en allemand et anglais.
- Proposer un accueil particulier pour les enfants (menus/plats enfants, produit d'accueil).
- Mettre à disposition de la documentation touristique sur le département.
- Créer un lien entre le site internet du prestataire et celui de Moselle Tourisme.
- Valoriser l'appartenance au groupement par l'apposition du logo de la Moselle Gourmande sur les divers supports de communication (cartes et menus, facture, papier à en-tête, site Internet, courriels...).